



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5020316

N/REF : 22/01/2025 15H00 C:002640 I:30880
V/REF : E76941
V/Email reçu le Mercredi 22/01/2025 à 15H00

SELON DEVIS N° 5010017

V/REF.IMM. ALH-4100
IMMEUBLE : TRANGLE THIOLEY
3/5, RUE THIOLEY
69200 VENISSIEUX

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 26 Février 2025

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 5 - CONTACTER MR ERIALE (GAR) - TEL.06 26653182

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5010017 du 15/01/2025 d'un montant de

Donneur d'ordre : Mme D. HAKIMI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

NOTRE INTERVENTION DU 10/02/2025 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS 5010017 CONCERNANT LA REMISE EN ETAT DES INSTALLATIONS ECLAIRAGES DU HALL D'ENTREE ET DU LOCAL VELO APRES DEGAT DES EAUX, SOIT :

HALL D'ENTREE : RECUPERATION DE L'ALIMENTATION ECLAIRAGE EXISTANTE, INSTALLATION D'UN DETECTEUR DE PRESENCE 360 DEGRES, 2 ECLAIRAGES DOWNLIGHT LED 20A, AINSI QUE LA CREATION DES BRETELLES D'ALIMENTATION EN CABLE R02V ENTRE LES LUMINAIRES ET LE DETECTEUR DE PRESENCE

LOCAL VELO : RECUPERATION DE L'ALIMENTATION ECLAIRAGE EXISTANTE, INSTALLATION D'UN DETECTEUR DE PRESENCE 360 DEGRES ENCASTRE ET UNE REGLETTE LED ETANCHE, AINSI QUE LA CREATION DE LA LIAISON ENTRE LE DETECTEUR ET LA REGLETTE AFIN QUE CELLE-CI SOIT PILOTEE PAR LE DETECTEUR DE MOUVEMENT

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 24/02/25 à 19H19 Mme D. HAKIMI

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT
4,00	EL1200-H.MO Distribution et câblage	35,20	140,80
2,00	EL0190-Rempl.Détecteur movemt éclairage	88,00	176,00
18,00	EL1425-FP.Convect.élec.R02V 3G 1,52&2,52	3,70	66,60

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5020316

Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	Fourniture reglette led etanche philips	112,25	112,25
2,00	Fourniture Downlight LED ARIC 20W 4000K	87,70	175,40
TOTAL H.T.			671,05
T.V.A. a 10,00%			67,10
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>738,15</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E76941
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Douha HAKIMI

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

2201-1500

Prestation Parties Communes

HP 4100 - DDE 250015 - DEVIS N° 5010017 - PC, Travaux à réaliser entre le 08/02/2025 et le 28/02/2025

Votre contact : M. ERIALE Phanuel (0626653182)

TRIANGLE THIOLEY (ALH - 4100 - B - 5)
5, rue du Thioley
69200 VENISSIEUX

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	671,05	1,00 FOR	671,05	10,00%
Accord travaux suivant votre devis N°5010017. Travaux à réaliser après le 8 février, l'entreprise RMS devant faire d'autres travaux aux préalables. Remise en état des installations éclairages du hall et du local à vélo comme à l'existant.				

Virement CE

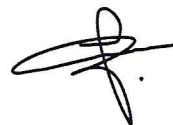
30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	671,05 €
Total TVA	10,00% 67,11 €
Total TTC	738,16 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR